



Communiqué

Vaisselle réutilisable

Place à plus de durabilité dans les manifestations lausannoises

L'utilisation de vaisselle réutilisable devient obligatoire lors de manifestations sur le territoire communal et dans l'administration. La directive communale entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2025. Une période de transition de 2 ans est aménagée pour permettre l'accompagnement en douceur des organisatrices et organisateurs d'événements. Avec près de 4'800 manifestations par an à Lausanne, la démarche permet une réduction significative de la consommation des ressources naturelles, des déchets et du littering.

La consommation de plastiques et d'emballages jetables à usage unique, notamment dans l'alimentation, représente des enjeux significatifs aux niveaux écologiques, économiques et sanitaires. Près de 14'000 tonnes de matières plastiques sont rejetées chaque année dans les sols et les eaux en Suisse (OFEV, 2020). Au niveau européen, depuis 2021, un certain nombre de produits en plastique à usage unique sont interdits et remplacés par des alternatives durables. A l'instar d'autres villes suisses, la Ville de Lausanne introduit l'utilisation obligatoire de vaisselle réutilisable dans les manifestations lausannoises.

Réduire la production de déchets

À partir du 1^{er} septembre 2025, la vaisselle réutilisable est obligatoire dans les manifestations soumises à demande d'autorisation sur le territoire communal lausannois. La directive relative à l'utilisation de vaisselle réutilisable concerne toutes les manifestations incluant un service de restauration et boissons, organisées sur le territoire lausannois et par l'administration communale, ainsi que les manifestations subventionnées par la Ville de Lausanne qui ont lieu en dehors du territoire communal. Concrètement, il s'agit de remplacer la vaisselle jetable à usage unique (carton, plastique jetable, matériau compostable, biodégradable ou autre) par une vaisselle réutilisable (plastique solide, porcelaine, verre, etc.). Les événements qui ne proposent pas plus de 3 stands de boisson ou de nourriture ou dont la fréquentation moyenne ne dépasse pas 200 personnes par jour ne sont pas soumis à cette obligation, bien qu'elle soit recommandée.

« La vaisselle réutilisable permet de diminuer les déchets produits lors d'événements et le littering tout en préservant de précieuses ressources. Son introduction systématique dans les manifestations lausannoises matérialise les engagements pris par la Ville de Lausanne dans son Plan climat et sa politique d'alimentation durable. Nous allons accompagner les organisatrices et organisateurs pour effectuer cette transition en douceur jusqu'en 2027 », commente Natacha Litzistorf, conseillère municipale.

Un temps pour s'adapter

Une période de transition de 2 ans, jusqu'au 31 août 2027, est aménagée pour permettre aux organisatrices et organisateurs, aux services de la Ville et aux diverses actrices et acteurs concernés d'adapter leur fonctionnement. Des focus-groupes ont été organisés en ce sens pour consulter les membres de l'organisation de plusieurs manifestations lausannoises. Des mesures d'accompagnement sont proposées par la Ville. Un mode d'emploi de mise en œuvre contenant des conseils pratiques est à disposition sur le site de la Ville de Lausanne et des ateliers seront organisés pour soutenir les actrices et acteurs de l'événementiel durant cette période d'adaptation. Les événements proposant déjà la vaisselle réutilisable, à l'image du Festival de la Cité, témoigne d'un impact positif notamment grâce à la création d'un environnement plus propre et agréable pour toutes et tous.



La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch/vaisselle-reutilisable

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**
- **Martine Chalverat, directrice, Festival de la Cité, +41 21 311 03 75**

Lausanne, le 27 juin 2025